

N° 7^e/32-07

Service instructeur

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service du Patrimoine et de la Conservation
et de l'Archéologie

Service consulté

**INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR
DES MUSEES LOCAUX COMMUNAUX**

Résumé : *Dans le cadre de la politique départementale en faveur des musées locaux, il vous est proposé d'allouer à la Ville de Rouffach une subvention d'investissement de 4 800 € pour le lancement d'une étude d'Avant Projet Sommaire en vue de l'installation du Conservatoire du Patrimoine Religieux de Haute-Alsace.*

Lors de sa séance budgétaire du 14 décembre 2006 (Rapport n° 2007/I-7E/05) l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2007 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux musées locaux (communaux et associatifs) à hauteur de l'autorisation de programme votée de 300 000 €.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné, au cours de sa réunion du 27 septembre 2006, la demande d'aide financière présentée par la Commune de Rouffach portant sur le financement d'une étude préalable en vue de l'installation d'un Conservatoire du Patrimoine Religieux de Haute-Alsace dans les locaux de l'ancien Tribunal Cantonal de Rouffach, faisant partie de l'ancien Couvent des Récollets.

1- Le contexte

Le territoire alsacien est doté d'un patrimoine religieux (statues, tableaux, pièces d'orfèvrerie, objets de cultes, vêtements et tissus liturgiques, mobilier...) extrêmement riche qui a amené les autorités religieuses et un certain nombre de représentants, élus des collectivités ou d'instances régionales, à créer en 2004 une « association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace ». Cette association a pour objet la connaissance, la sauvegarde et la conservation du patrimoine religieux existant en Alsace ainsi que sa mise en valeur auprès du public au sein d'un conservatoire où seraient rassemblés sur un ou plusieurs sites, les objets qui témoignent de l'intérêt artistique et ethnologique du patrimoine religieux en Alsace et d'une manière générale, sa richesse.

La raison d'être d'un conservatoire résulte d'un double constat :

- la situation d'abandon de certains objets utilisés par les religions traditionnellement présentes en Alsace : la religion catholique, la religion protestante, la religion israélite,
- la déperdition du sens de ces objets et, d'une manière plus globale, du fait religieux, amenée par l'évolution culturelle contemporaine.

Le conservatoire aura donc pour missions de préserver les objets culturels et de les mettre en valeur, d'en expliquer le sens. Conçu comme un véritable lieu de conservation et d'animation en direction des publics, ce conservatoire n'aura pas pour vocation de devenir un musée régional spécialisé, mais bien d'être une structure dont l'animation sera centrée sur le fait religieux, appréhendé d'une manière multiconfessionnelle à travers les objets de culte et de dévotion.

Dès l'origine, il a été envisagé d'ouvrir un site dans le Bas-Rhin et un autre dans le Haut-Rhin pour des questions essentiellement de proximité et d'équilibre entre les deux composantes de la région. Dans ce contexte, l'association a mené une étude des sites potentiels d'implantation en Alsace. Le choix s'est fait selon des critères de sélection objectifs déterminés selon des approches tant techniques (bâtiment) que stratégiques (environnement) et au vu du degré d'engagement des collectivités territoriales locales. Les conclusions de cette étude préliminaire ont préconisé l'ouverture de deux sites situés respectivement à :

- Andlau pour le Bas-Rhin,
- Rouffach pour le Haut-Rhin.

2- Objet de la demande

Préalablement à l'installation d'un tel conservatoire, la Commune de Rouffach souhaite réaliser une étude de faisabilité (sorte d'Avant Projet Sommaire) par un architecte du patrimoine, étape incontournable pour la poursuite du projet.

Le coût de cette étude a été chiffré à 12 000 € HT pour une durée de 8 semaines et porte sur trois parties distinctes :

1^{ère} partie : Diagnostic (3 000 € HT)

Analyse du site, des bâtiments, du programme

Diagnostic architectural et sanitaire (toit, maçonnerie, fenêtres, structures planchers...)

2^{ème} partie : Esquisse (3 000 € HT)

Elaboration de trois scénarios d'implantation : court terme, moyen terme et variante moyen terme (rencontres avec la maîtrise d'ouvrage et formalisation)

Validation intermédiaire

3^{ème} partie : Etude niveau avant projet sommaire (APS) (6 000 € HT)

Développement d'un scénario principal

Chiffrage du scénario principal court + moyen terme

Après consultation, ce projet a été confié au cabinet de Jean-Luc ISNER, Architecte du Patrimoine à Colmar.

3- Coût et financement

Le plan prévisionnel de financement de cette étude se présente comme suit :

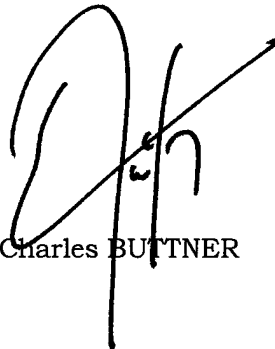
- Région Alsace (40%), soit 4 800 € (accord donné par la Commission Permanente au cours de la séance du 12 mai 2006),
- Département du Haut-Rhin (40%), soit 4 800 €,
- Ville de Rouffach (20%), soit 2 400 €.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer cette opération pour un montant de 4 800 €, représentant 40% de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 12 000 € HT.

Ce dossier a été complété depuis par la Commune de Rouffach, Maître d'Ouvrage de ce projet, par la production de l'ordre de service comportant les prix détaillés revus et arrêtés à la somme totale de 13 440 € HT.

Il vous est donc proposé de délibérer sur l'octroi d'une subvention d'investissement de 4 800 € en faveur de la Commune de Rouffach étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur la ligne « Musées Locaux Communaux » prévue au Budget Départemental (Programme D014 Chapitre 204 Fonction 312 Nature 20414 Enveloppe 89637).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER